



## **AVIS DE TAUX DE DIVIDENDE**

BCE Inc. continuera d'avoir, le 1<sup>er</sup> août 2016, des actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif rachetables de série AI (« actions privilégiées de série AI ») en circulation si, suivant la fin de la période de conversion le 22 juillet 2016, BCE Inc. détermine qu'au moins 2 millions d'actions privilégiées de série AI resteraient en circulation. Dans ce cas, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, et pendant les cinq années suivant cette date, des dividendes en espèces fixes seront versés trimestriellement, si le conseil d'administration de BCE Inc. en déclare, sur les actions privilégiées de série AI, dividendes qui seront déterminés en fonction d'un taux de dividende annuel fixe de 2,75 %.